



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/46/269 ✓
S/22736
25 juin 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-sixième session
Point 24 de la liste préliminaire*
LA SITUATION AU CAMBODGE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-sixième année

Lettre datée du 25 juin 1991, adressée au Secrétaire général par le
Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Cambodge
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint pour information le texte des
déclarations faites les 24 et 25 juin 1991 par le Conseil national suprême du
Cambodge (annexes I et II, respectivement).

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le
texte de la présente lettre et de ses annexes comme document officiel de
l'Assemblée générale, au titre du point 24 de la liste préliminaire, et du
Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) SISOWATH SIRIRATH

* A/46/50.

ANNEXE I

DECLARATION DU CONSEIL NATIONAL SUPREME DU CAMBODGE

Le Conseil national suprême du Cambodge (CNS) s'est réuni à Pattaya (Thaïlande) le 24 juin 1991 dans l'après-midi sous la très éminente présidence de S. A. R. Samdech Norodom Sihanouk et, dans l'attente de l'examen des autres points inscrits à l'ordre du jour, a décidé à l'unanimité de ce qui suit :

I. Prier S. A. R. Samdech Norodom Sihanouk d'écrire au nom du CNS :

1. Au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour demander l'inscription des monuments d'Angkor sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco;
2. A l'Agent exécutif du Comité du Mékong pour demander que le Cambodge redevienne membre du Comité;
3. A la Banque mondiale et au Fonds monétaire international pour qu'une délégation du CNS participe à la prochaine réunion de la Banque mondiale et du FMI à Bangkok (Thaïlande);
4. Au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour demander qu'une assistance humanitaire et une formation professionnelle soient données aux Cambodgiens.

II. Créer un Secrétariat du CNS.

S. A. R. Samdech NORODOM SIHANOUK
M. SON SANN
M. KHIEU SAMPHAN
S. A. R. le Prince NORODOM RANARIDDH
M. SON SEN
M. IENG MOULY

M. HUN SEN
M. HOR NAM HONG
M. IM CHHUN LIM
M. SIN SEN
M. DITH MUNTY
M. TEA BANH

ANNEXE II

DECLARATION DU CONSEIL NATIONAL SUPREME DU CAMBODGE

Le Conseil national suprême du Cambodge s'est réuni à Pattaya (Thaïlande) le 25 juin 1991 dans l'après-midi sous la très éminente présidence de S. A. R. Samdech Norodom Sihanouk et a décidé, à l'unanimité, de ce qui suit :

1. Installer le siège du CNS à Phnom Penh, les installations et garanties suivantes étant prévues :
 - Les membres de chaque partie siégeant au CNS disposent de leur propre résidence protégée par les forces de cette partie. Lesdites forces assurent la sécurité dans l'enceinte de la résidence tandis que les forces de la partie hôte assurent la sécurité à l'extérieur;
 - Les représentants des deux coprésidents de la Conférence internationale de Paris sur le Cambodge ont leur mission permanente accréditée auprès du CNS;
 - Le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU ou son représentant, a sa propre mission permanente auprès du CNS;
 - Les représentants des pays participant à la Conférence internationale de Paris sur le Cambodge ou les représentants des cinq membres permanents du Conseil de sécurité ainsi que ceux des pays de l'ANASE ont leurs missions permanentes accréditées auprès du CNS.
2. En attendant la mise en place du siège du CNS à Phnom Penh, tenir les prochaines réunions du CNS à l'ancienne ambassade du Cambodge à Bangkok (Thaïlande).

Pattaya, le 25 juin 1991
